

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2455**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon (UDL) pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Michel Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2455**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon (UDL) pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'UDL est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'une COMUE au sens des articles L 711-1 et L 711-2 du code de l'éducation.

Elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche membre ainsi que 24 établissements associés.

Elle porte l'ambition de faire du site universitaire de Lyon/Saint-Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur.

Ses missions sont les suivantes :

- elle soutient les stratégies de ses établissements membres et associés, en assurant l'articulation et la cohérence des projets de sites,
- elle peut porter et piloter des projets pour ses établissements sur des sujets d'intérêt communs tels que la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat, les liens entre sciences et société, la vie étudiante et l'accueil des étudiants,
- elle contribue au rayonnement du site et à sa promotion, en lien avec les acteurs du territoire.

**II - Objectifs de la Métropole de Lyon**

Tout en prenant en compte le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), les outils d'intervention de la Métropole en matière d'enseignement supérieur-recherche sont multiples : les programmes d'actions annuels grâce auxquels de nombreux projets ont pu être réalisés, le schéma de développement universitaire (SDU), les grands projets portés par la COMUE-UDL (plan Campus, programme avenir Lyon/Saint-Etienne -PALSE-, etc.), le contrat de plan État-Région (CPER), le schéma directeur de la vie étudiante.

Par son soutien à la COMUE-UDL, la Métropole poursuit plusieurs objectifs :

- la vie étudiante : avec près de 180 000 étudiants et des projections de croissance importante des effectifs sur les prochaines années, la collectivité fait face à un défi de taille pour assurer leur accueil et leur intégration,
- la connexion entre sites universitaires et développement économique : création des conditions de l'innovation pour le développement économique ; pluridisciplinarité ; *continuum* entre formation, recherche et valorisation,
- la structuration et l'intégration urbaine des sites universitaires : l'aménagement urbain des lieux universitaires -campus ou sites- est un enjeu majeur de structuration du territoire dont les impacts en termes de mobilité, logements, développement économique et aménités urbaines sont importants,
- la lisibilité du site universitaire : en soutenant la COMUE-UDL, la collectivité a contribué à générer une image unifiée du site universitaire, dont la particularité est le nombre important d'acteurs,
- la lisibilité nationale et internationale : l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) se nourrit des collaborations nationales et internationales, lesquelles ont un impact positif sur le développement et la valorisation du territoire.

Dans le cadre de la présente délibération, la Métropole souhaite accompagner la COMUE-UDL dans la réalisation de son programme d'actions 2023, dans le prolongement de son engagement depuis 2008.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence de la Métropole en matière de programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, prévu par l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales.

### **III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2022**

Par délibération du Conseil n° 2022-1131 du 27 juin 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 682 200 € au profit de la COMUE-UDL dans le cadre de son programme d'actions 2022, dont les éléments de bilan sont les suivants.

#### **1° - L'entrepreneuriat au service de l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes**

S'agissant du centre d'entrepreneuriat de l'Université de Lyon-Saint-Etienne, les actions phares ont été les suivantes :

- Campus création : programme historique, Campus création (1<sup>ère</sup> édition en 2003) remporte l'adhésion de l'ensemble des établissements, des étudiants mais aussi des entreprises partenaires qui voient là une opportunité de détecter des talents, de former leurs collaborateurs à l'animation d'ateliers et séminaires thématiques mais aussi de percevoir les nouvelles tendances. Lors de la dernière édition, plus de 500 étudiants (90 équipes pluridisciplinaires) ont développé un projet,
- Créativ' : la semaine étudiante de l'esprit d'entreprendre. À l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, lors d'une semaine dédiée en octobre, les étudiants découvrent l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (associatif, économie sociale et solidaire -ESS-, entrepreneuriat, etc.) aux côtés d'entrepreneurs expérimentés. La semaine est, notamment, rythmée par des événements, conférences, débats mais aussi beaucoup d'outils pour informer, inspirer, tester et lancer les étudiants,
- actions auprès des jeunes chercheurs/docteurs entrepreneurs : le site académique Lyon/Saint-Etienne compte plus de 5 000 doctorants. Le centre d'entrepreneuriat, en lien avec la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys et le service des études doctorales de l'UDL, a structuré, courant 2021, un parcours dédié aux jeunes chercheurs qui s'étend de la sensibilisation à l'accompagnement de projets. Déjà près de 150 doctorants ont bénéficié d'une étape de ce parcours depuis.

#### **2° - Les innovations connectées aux besoins du territoire**

En 2022, 4 événements multi-cibles ont été organisés par la Fabrique de l'innovation autour de la créativité et de l'innovation : Regards croisés, *Meet & Fabrik*, Fête de la science et festival LYVE. Par ailleurs, la Fabrique de l'innovation compte 446 adhérents aux FabLabs de Lyon et de Saint-Etienne et a organisé 30 ateliers et formations à la créativité ou au prototypage. Plus de 1 750 personnes ont, au total, été sensibilisées à la créativité et à l'innovation (étudiants, enseignants-chercheurs, salariés, entrepreneurs, etc.).

Par ailleurs, 3 projets longs avec des étudiants ont été menés aux FabLab de LyonTech-la Doua :

- conception de prototypes d'ergothérapie (Institut de formation en ergothérapie - Université Lyon 1 : création d'INDULO, une mini-usine de pédales de vélo (Université Jean Monnet Saint-Etienne et Institut national des sciences appliquées -INSA- Lyon),
- conception de prototypes résistants aux radiations et UV (master physique fondamentale et applications - Université Lyon 1),
- 3 créations de démonstrateurs de savoir-faire ou atelier en lien avec les Fablabs de la Fabrique de l'innovation (FabQuizz, chaîne de recyclage plastique et Mak'It).

La Fabrique de l'innovation a également conçu et organisé la 2<sup>ème</sup> édition du challenge étudiant Demain le textile, pour la filière textile en Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est un évènement qui sensibilise les étudiants de 7 spécialités aux enjeux de l'économie circulaire dans cette filière. Le challenge créatif "48h pour faire vivre des idées" a mobilisé les étudiants en équipe pluridisciplinaire sur des sujets industriels, numérique responsable ou mobilités des personnes en situation de handicap. La dimension maquettage/prototypage a été renforcée cette année pour aider les étudiants à concrétiser leurs idées.

La Fabrique de l'innovation a également contribué, en 2022, au challenge doctorales sur la cible doctorants aux côtés du service d'études doctorales de l'UDL.

### **3° - La recherche et la formation au service des transitions**

Le catalogue de formations transversales (non disciplinaires), proposé à l'ensemble des doctorants du site, leur permet d'acquérir des compétences directement transférables en entreprise, en vue de faciliter leur insertion professionnelle post-thèse. Dans ce cadre, un programme de 19 modules a été proposé sur environ 200 heures, permettant de former 360 doctorants. Les objectifs de ces formations étaient diversifiés, visant l'acquisition de compétences transférables en contexte professionnel :

- amélioration de la communication orale lors d'entretiens professionnels ou de présentations scientifiques, permettant aux doctorants de valoriser efficacement leur parcours et leurs recherches,
- modules axés sur la présentation des travaux de recherche, favorisant le développement de compétences rédactionnelles conformes aux normes internationales et la diffusion des résultats à travers divers supports multimédias,
- modules traitant de la gestion du temps et du stress, ayant pour but d'aider les doctorants à développer des stratégies d'adaptation essentielles dans un environnement professionnel exigeant et concurrentiel.

Le réseau socio-économique développé autour du doctorat depuis de nombreuses années permet de proposer aux doctorants des actions spécifiques pour booster leur employabilité. Les digidoc'talks sont des rencontres en digital entre doctorants et docteurs. Il s'agit de retours d'expérience de docteurs en poste, hors milieu académique, pour inspirer les doctorants et ouvrir leurs perspectives de carrière après thèse. Chacune de ces rencontres est suivie par une quinzaine de doctorants en moyenne.

Proposée dans le catalogue des formations transversales de l'UDL, l'Académie de l'innovation se veut être une formation action très immersive. Ouvertes aux doctorants de toutes les disciplines, elle propose un parcours mêlant apports théoriques et mise en situation avec la simulation de création-lancement d'un projet d'innovation en équipe. En 2022, 18 doctorants ont suivi le parcours de formation. Ils l'ont suivi, en équipe, autour de projets proposés par certains participants. Chaque équipe a été accompagnée par un représentant d'entreprise dans la gestion de leur projet et afin de découvrir le marché lié à leur projet, qu'il soit lié à un produit ou à un service.

En 2022, 20 doctorants ont suivi la 2<sup>ème</sup> édition de l'évènement Les managériales. Cinq entreprises partenaires ont proposé des sujets autour du management intergénérationnel, la collaboration interservices ou bien encore le rôle du manager dans l'intégration et la fidélisation des collaborateurs.

## **IV - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel**

La rédaction de ce programme s'inscrit dans le contexte de l'approbation, le 12 décembre 2022, du SDU de la Métropole qui fixe les ambitions de la collectivité à l'horizon 2030.

Ce SDU a été réalisé en partenariat avec la COMUE-UDL et, s'il constitue avant tout un outil de gouvernance et de réflexion prospective, il fixe également de grandes orientations qui trouvent une traduction dans le présent programme.

Par le renouvellement du partenariat avec la COMUE-UDL incarné par ce programme d'actions 2023, la Métropole souhaite rappeler l'importance de la coordination de site pour mener à bien des projets pluridisciplinaires et pluri-établissements à l'échelle de Lyon-Saint-Étienne au bénéfice de l'ensemble des étudiants, des personnels, enseignants et chercheurs.

### **1° - Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire**

Cette ambition porte sur l'entrepreneuriat étudiant et le portage de projets qui donnent aux étudiants et aux jeunes du territoire l'opportunité d'acquérir des compétences et connaissances qui seront bénéfiques au plan personnel comme professionnel.

Ainsi le centre d'entrepreneuriat Lyon-Saint-Étienne poursuit son développement sur les actions de sensibilisation, le diplôme d'étudiant-entrepreneur et l'accompagnement des porteurs de projets et contribue, ainsi, à la mise en réseau des incubateurs universitaires du territoire.

Le centre s'ouvre sur de nouveaux publics, notamment issus de la diversité avec le programme Diversitech et contribue à l'écosystème entrepreneurial du territoire, notamment *via* le festival LYVE de la Métropole.

### **2° - Une Métropole au service du bien-être des étudiants**

Cette ambition concerne la vie étudiante. Elle porte sur plusieurs champs :

- la culture *via* les dispositifs d'accompagnement à la création des étudiants,
- la lutte contre la précarité *via* le portail Mes aides et un point accueil physique accessible aux étudiants, la pérennisation du dispositif Étudiants tuteurs au sein des universités qui font le lien avec les enseignants et les services. Il s'agit, également, de favoriser les relations des étudiants issus des petites communautés,
- la déclinaison de l'action 7 du SDU (organiser l'hébergement d'accueil pour certains étudiants internationaux) et de l'action 12 du SDU (orienter les étudiants boursiers vers toutes les formules de logement conventionné ou abordable).

Il s'agit, également, d'œuvrer sur le champ de la santé des étudiants avec le projet de Centre de santé mentale mais aussi avec les étudiants relais-santé : dispositif de prévention par les pairs sous forme de contrats étudiants vacataires. Dans une logique d'aller vers, les vacataires recrutés seront mobilisés sur l'ensemble des sites de la COMUE et des thématiques définies : accès aux soins, santé mentale, réduction des risques en milieu festif.

Enfin, il s'agit d'agir sur les violences sexistes et sexuelles : le travail réalisé par la COMUE, tout au long de l'année 2023, donnera lieu en 2024 aux Assises interdisciplinaires de lutte contre ces violences.

### **3° - Une université connectée à son territoire**

Cette ambition concerne la mise en œuvre du SDU *via* l'intégration des étudiants dans son processus d'élaboration avec un challenge étudiant relatif aux pratiques sportives qui se déroulera au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Un nouveau comité stratégique sera mis en place pour l'animation du Campus LyonTech-la Doua.

Enfin, cette ambition est relative à toute l'intervention science-société de la COMUE-UDL : disposant, en son sein, du centre de culture scientifique technique et industrielle de la Métropole et du nouveau Rhône (CCSTI), l'UDL a mis en œuvre, depuis 2017, une stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle de qualité, intitulée Pop'Sciences avec toute une série d'actions reconnues qui permettent aux curieux de sciences, aux jeunes et aux citoyens :

- de rencontrer des scientifiques de toutes disciplines en sciences expérimentales comme en sciences humaines et sociales,
- d'avoir une meilleure conscience de la qualité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, connaître leur histoire, leur figure, leur fonctionnement, les recherches qui s'y déroulent,
- de pouvoir poser des questions à des spécialistes plus accessibles et se faire un avis éclairé et argumenté par le dialogue et le débat.

Pour l'ensemble des actions soutenues par la Métropole, la COMUE-UDL s'engage à faire mention et référence au partenariat engagé avec la collectivité.

Plan de financement prévisionnel 2023 :

Nature de l'action	Subvention Métropole (en €)	Dépenses UDL sur l'action (en €)
Orientation n° 1 : une communauté universitaire motrice des transitions du territoire		
centre entrepreneuriat	90 000	155 000
Fabrique de l'innovation	80 000	498 000
Indulo / Les soudés	105 000	210 000
LabEx IMU	30 000	1 261 200
doctorat	50 000	250 000
actions transition du territoire	10 000	60 000
Orientation n° 2 : une Métropole au service du bien-vivre des étudiants		
culture	7 000	17 000
précarité	20 000	55 000
santé - bien-être des étudiants (dont centre de santé étudiants)	10 000	110 000
<i>Students welcome desk</i>	20 000	70 000
Orientation n° 3 : une université connectée à son territoire		
direction culture sciences et société / Pop'sciences	50 000	145 000
LyonTech-la Doua, prospective	143 000	190 000
actions internationales	20 000	550 000
<i>collegium</i> de Lyon	40 000	615 000
<b>Total</b>	<b>675 000</b>	<b>4 186 200</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 675 000 € au profit de la COMUE-UDL dans le cadre de la réalisation de ce programme d'actions pour l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 675 000 € au profit de la COMUE-UDL pour son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la COMUE-UDL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 675 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 :

- 570 000 € - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232,

- 105 000 € - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308340-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---